



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de
l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

02/06/2017

Dossier complet le :

02/06/2017

N° d'enregistrement :

F-076-17-C-0052

1. Intitulé du projet

Création de deux sous-stations électriques sur la ligne ferroviaire de l'Ariège

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom OUDIZ

Prénom OLIVIER

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SNCF Réseau

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

PIERRE BOUTIER - Directeur Territorial Occitanie

RCS / SIRET

4 1 2 | 2 8 0 | 7 3 7 | 2 0 3 7 5

Forme juridique

EPIC

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
article R122-2 / II "Autres modifications ou extensions de projets [...], déjà autorisés, réalisés ou en cours de réalisation, qui peuvent avoir des incidences négatives notables sur l'environnement sont soumis à évaluation environnementale après examen au cas par cas"	Modification de la ligne de l'Ariège par la création de deux sous-stations d'alimentation raccordées au réseau électrique 20kV

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet concerne la ligne ferroviaire de l'Ariège entre Portet-Saint-Simon et Latour-de-Carol.

Il consiste en la création de deux sous-stations électriques espacées de 27 km :

- une première sous-station sur la commune du Vernet en Haute Garonne (31810)
- une deuxième sous-station sur la commune de Saverdun en Ariège (09700)

Chaque sous-station électrique correspond à un site fermé de 600 m² constitué d'un terrain clôturé avec un bâtiment technique et une piste d'accès routière de 200 m². Chaque sous-station est raccordée au réseau électrique 20 kV et délivre une tension de 1500 V sur le réseau électrique ferroviaire.

4.2 Objectifs du projet

Le niveau actuel de l'alimentation électrique de la ligne de l'Ariège est insuffisant pour faire circuler le matériel roulant dans des conditions nominales. Le secteur entre Portet-Saint-Simon et Pamiers concentre les principales difficultés. Des restrictions de puissance électrique sont imposées aux conducteurs des trains ce qui constitue l'une des causes des retards sur la ligne.

L'objectif du projet est la remise à niveau des performances électriques pour supprimer ces restrictions de puissance et améliorer la régularité des circulations.

La vitesse de la ligne ainsi que le nombre de circulations restent inchangés.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux nécessaires à la réalisation de chaque sous-station sont les suivantes :

- Réalisation d'une plateforme
- Réalisation d'une piste d'accès routier
- Édification de clôtures sur l'ensemble du site
- Construction d'un bâtiment technique
- Raccordement au réseau de distribution électrique (20 kV)

La réalisation de ces travaux est programmée sur deux ans entre janvier 2019 et décembre 2020.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

A l'issue des travaux, les sous-stations seront mises en exploitation, c'est à dire raccordées à la caténaire pour permettre l'alimentation en énergie électrique de la ligne à partir de ces deux nouveaux points d'injection.

Les sous-stations fonctionneront en autonomie: Aucune intervention ne sera nécessaire sur le site des sous-stations pour assurer son fonctionnement. Les sous-station feront cependant l'objet d'intervention des services de maintenance et d'exploitation de SNCF Réseau au moment des visites de maintenance annuelles à minima, ainsi que lors d'incidents ou des pannes.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Procédure loi sur l'eau pour la réalisation de sondages (non réalisé)

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Grandeurs et valeurs valables pour les deux sous-stations :	
- Surface totale du terrain nécessaire : site clôturé + piste d'accès routier	800 m ² (20 x 30 m)
- Réalisation d'une plateforme	300 m ² (15 x 20 m)
- Réalisation d'une piste d'accès routier	200 m ² (4 x 50 m)
- Édification de clôtures sur l'ensemble du site	100 ml sur 600 m ² (20 x 30 m)
- Construction d'un bâtiment technique	300 m ² pour 4m de haut (dimensions 15 x 20 x 4m)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Coordonnées géographiques¹

Long. 0 1° 2 5 ' 3 4 " 0 Lat. 4 3 ° 2 5 ' 5 8 " 3

Sous-station n°1 :
Gare de Venerque-Le-Vernet
200 Rue de l'Oratoire
31810 Vernet
Longitude : 1°25'34"
Latitude : 43°25'58"3

Sous-station n°2 :
39 Rue du Roussillon
09700 Saverdun
Longitude : 1°35'10,9"
Latitude : 43°14'6,3"

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a, 9°a), 10°, 11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pour la sous-station de Saverdun, Les ZNIEFF nommées "L'Ariège et ripisylves" Z2PZ2088 et "Cours de l'Ariège" Z2PZ0467 se situent à 720m Pour la sous-station de Vernet, Les ZNIEFF nommées "L'Ariège et ripisylves" Z2PZ2088 et "Cours de l'Ariège" Z2PZ0467 se situent à 780m
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone de montagne commence à plus de 20km du site le plus proche (Saverdun)
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pour la sous-station de Saverdun, L'APPB le plus proche nommé "Cours de l'Ariège" (FR3800253) se situe à 720m du futur emplacement Pour la sous-station de Vernet, ce même APPB se situe à 780m du futur emplacement
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Ces zonages ne sont pas présent dans l'aire d'étude
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le PPBE de la Haute-Garonne (31) en cours de validation par la Préfecture. SNCF Réseau à contribué à son élaboration: les 2 sites d'implantation des futures sous-stations sont à l'extérieur des sites retenus dans le PPBE, à savoir: - RN125 de Seilhan à Chaum et RN224 de Beauzelle à Montaignut - A66 de Montesquieu-Lauragais à Mazères - Voies ferrées Bordeaux-Sètes sur 66km et Toulouse-Bayonne sur 11km
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pour le site de Vernet, le site d'implantation se situe à 800 m et 830 m des MH PA00094653 (Eglise de Venerque) et PA00094659 (Moulin à eau de Vernet) Pour le site de Saverdun, le site d'implantation se situe à 3,8 km du MH PA00093942 (Domaine Peyroutet Vadier à Montaut)

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pour le site de Vernet la zone humide la plus proche se situent à 6,5km Pour le site de Saverdun la zone humide la plus proche se situent à 12km
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les 2 sites d'implantation sont couverts par des PPRN mais à l'extérieur des zones de contrainte réglementaire: - La sous-station sur la commune de Vernet est concernée par le PPRN Ariège-Lèze, approuvé et révisé le PPRN le 9 avril 2008, dans la "zone blanche: sans contrainte spécifique" - La sous-station sur la commune de Saverdun est concernée par le PPRN de Saverdun, approuvé et révisé le 10 juillet 2007, dans la "zone étudiée sans contraintes réglementaires"
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La base de données BASOL n'identifie pas de sites et sols pollués ou potentiellement pollués à proximité des 2 sites d'implantation La base de données BASIAS identifie, pour le site de Saverdun, 1 référence d'un ancien site industriel MPY0900478 sur la parcelle contiguë
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les 2 sites d'implantation se situent à l'intérieur de la ZRE 0901 (arrêté préfectoral du 19 juillet 1994 complété par l'arrêté du 12/01/2004)
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les 2 sites des sous-stations ne sont pas positionnés sur des périmètres de captage AEP: - pour la sous-station à Vernet: aucun captage AEP dans la commune - pour la sous-station à Saverdun: à 500m du périmètre éloigné du captage AEP "Ariège Meras"
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun site inscrit n'a été identifié dans les 2 communes concernées
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les sous-stations sont éloignées des sites Natura 2000 de l'aire d'étude: - pour la sous-station à Vernet: à 800m de la zone NATURA 2000 "Garonne, Ariège, Hers, Salat, Pique et Neste" de type ZSC (FR7301822) - pour Saverdun: à 600m de cette même zone NATURA 2000 Pour chaque site, une barrière urbaine est présente entre le projet et les sites N2000
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun site classé n'a été identifié dans les 2 communes concernées

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'a pas été prévu d'effectuer des prélèvements d'eau, que ce soit en phase travaux ou en phase d'exploitation des sous-stations. Les faibles besoins associés aux bases vie du chantier seront satisfaits par l'eau provenant des réseaux AEP existants.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les aménagements envisagés (plateforme et piste d'accès routière) correspondent à des profondeurs qui n'impacteraient pas les masses d'eau souterraines. Des sondages vont être réalisés avant travaux pour évaluer la profondeur de la nappe et prendre les mesures adaptées le cas échéant. Dans le cas d'un impact sur les eaux souterraines, un dossier "loi sur l'eau" sera réalisé de façon à qualifier les impacts et prendre les mesures adaptées.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Des décaissements des sols en place sont envisagés dans le cadre du terrassement préalable à la réalisation des différents ouvrages (plateforme et piste d'accès routière notamment). Les terres excavées seront étalées sur le site ou réutilisées dans le cadre de la réalisation de talus végétaux pour masquer le bâtiment.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet nécessitera l'apport de matériaux de construction pour la réalisation de l'ensemble des ouvrages qui constituent la sous-station électrique (plateforme, piste d'accès routière, clôtures et bâtiment technique) Au niveau de la ressource naturelle, les produits de décaissement des sols sont susceptibles d'être réutilisés dans le cadre du terrassement préalable à la réalisation des différents ouvrages réalisés (plateforme et piste d'accès routière notamment).
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les 2 sites d'implantation des sous-stations sont éloignés des cours d'eau et corridors écologiques de type trame verte et bleue et se situent en pleine zone urbanisée.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La nature des travaux (terrassement, construction d'un bâtiment, etc) ne sont pas de nature à générer un impact sur un habitat/ une espèce inscrite. De plus, les sites NATURA 2000 sont suffisamment éloignés des sites d'implantation et aucune connexion écologique directe n'existe entre les 2 sites d'implantation des sous-stations et le site Natura 2000 (zone urbaine).

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'y a aucune consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers ou maritimes: - A Saverdun, le site d'implantation est situé dans un tissu urbain (habitat et industriel) - A Vernet, le site d'implantation est situé dans l'enceinte de la gare ferroviaire de Vernerque-Le-Vernet et correspond à une ancienne cour marchandise non exploitée par la SNCF.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun site industriel classé SEVESO n'est présent dans la zone d'étude
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les 2 sites d'implantation se situent sous l'emprise d'un PPRN mais à l'extérieur des zonages réglementaires et de risque.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les sous-stations génèrent potentiellement du bruit et des ondes électromagnétiques. Ces deux points sont intégrés dans la conception du projet et soumis à des mesures après travaux pour vérifier la performance et la conformité aux normes réglementaires (bruit acoustique et rayonnement de champs électromagnétiques). Voir description du traitement des risques et incidences sur l'environnement au chapitre 6.4.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les projets ne génèrent aucun déplacement en phase exploitation, hormis ceux, très ponctuels, liés à la maintenance et l'exploitation du site (moins de 3 interventions sur site par an)
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les équipements électriques génèrent du bruit mais la conception de la sous-station minimisera ces émissions sonores car les 2 sous-stations seront conçues de façon à respecter les normes de bruit acoustique en vigueur (isolation acoustique du bâtiment, positionnement des équipements à l'intérieur du bâtiment, optimisation du positionnement des extracteurs d'air, caissons d'insonorisation, etc.)

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les vibrations interviendront durant la phase travaux uniquement, du fait de l'usage d'engins de chantier. Toutefois, cette nuisance sera temporaire et proportionnelle à la faible envergure du bâtiment construit (300m²)</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Eclairage du site pendant les interventions des services de maintenance et d'exploitation par SNCF Réseau au moment des visites de maintenance annuelles à minima, ainsi que lors des incidents ou des pannes.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Présence d'extracteur d'air pour climatiser le bâtiment.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>En termes d'assainissement, l'évacuation des eaux pluviales sera assurée par un raccordement des sous-stations aux réseaux d'eaux pluviales existants des communes.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>La phase travaux génère des déchets issus essentiellement de l'activité de chantier (chutes de matériaux, emballages, etc.). Aucun excédent de matériaux ni de travaux de dépose n'ont été identifiés.</p> <p>En phase exploitation,, les sous-stations ne génèrent aucun déchet.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun zonage particulier n'est présent à proximité des 2 sites d'implantation Le projet est conçu pour assurer une bonne insertion paysagère en regard de leur proximité avec des habitations (bardage naturel en bois, toiture végétalisée, réalisation d'un talus végétal pour masquer le bâtiment.)
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet comprend des prélèvements fonciers mais n'engendre aucune modification ou atteinte aux activités humaines sur ces zones urbaines (type UB) pour les deux communes de Vernet et de Saverdun.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Sur la commune de Saverdun, un autre projet est en cours de réalisation par le groupement des régies de l'électricité de l'Ariège. Il consiste en la création d'un nouveau poste électrique pour le réseau de distribution 20 kV (tension maximale de transformation de 20 kV). Le bâtiment abritant le poste sera positionné sur la parcelle voisine de la future sous-station électrique SNCF Réseau. La mise en service de ce poste de livraison est prévue au 4ème trimestre 2018, ce projet est considéré ici comme existant à l'horizon de réalisation du projet SNCF Réseau (mise en service en 2020).

Les incidences potentielles sur l'environnement du projet de création de sous-station électrique de SNCF Réseau à Saverdun sont susceptibles d'être cumulées avec celles du projet de création d'un poste de livraison pour le réseau 20 kV à savoir : le bruit, l'incidence sur le paysage et le rayonnement des ondes électromagnétiques.

Les dispositions indiquées dans le présent formulaire pour réduire les incidences sur l'environnement du projet de SNCF Réseau tiennent compte du projet des régies de l'Ariège en référence.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le projet a identifié trois incidences sur l'environnement : le bruit, l'impact paysagère et les ondes électromagnétiques.

Pour le bruit, les mesures intégrées au projets sont les suivantes :

- Intégration de l'ensemble des équipements électriques à l'intérieur du bâtiment technique
- Réalisation de mesures et d'études acoustiques avant travaux pour ajuster la conception de la sous-station (Isolation acoustique des murs et optimisation du positionnement des extracteurs d'air)
- Réalisation de mesures après travaux pour vérifier la performance acoustique

Pour l'insertion paysagère, des éléments d'éco-conception seront intégrés en relation avec la mairie et les riverains, par exemple :

- Toiture végétalisée et bardage naturel (en bois) sur l'ensemble des murs du bâtiment
- Ecrans et/ou talus végétaux pour masquer le bâtiment
- Clôture de conception et de couleur en concordance avec l'environnement du site

Pour maîtriser les ondes électromagnétiques:

- Conception de la sous-station pour minimiser le rayonnement électromagnétique et réalisation de mesures de champs électromagnétiques rayonnés après travaux pour vérifier la conformité aux normes concernées (EN 50121-2)

Une concertation volontaire est organisée dans chaque commune pour présenter le projet et recueillir les avis des parties.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Considérant que les mesures permettant de maîtriser les niveaux sonores, l'insertion paysagère et les ondes électromagnétiques seront prise en compte dans le programme d'opération en conception, en réalisation et en exploitation,

Considérant que le projet n'impacte pas de zones à enjeux environnementaux,

Considérant que les impacts potentiels sur les eaux souterraines feront l'objet d'une instruction spécifique au titre de la loi sur l'eau,

Considérant qu'une étude d'impact n'apporterait pas une meilleure prise en compte de l'environnement dans le projet, le maître d'ouvrage estime qu'il n'est pas nécessaire de réaliser une étude d'impact spécifique à ce projet

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

TOULOUSE

le, 01/06/2017

Signature



Olivier OUDIZ
Responsable Territorial - Directeur de Projets
Direction Territoriale Occitanie – SNCF Réseau

ANNEXES CARTOGRAPHIQUES DES SOUS-STATIONS DE **SAVERDUN** ET **VERNET**

Table des matières

SOUS-STATION DE SAVERDUN	2
ANNEXE 2 – CARTE DE SITUATION.....	3
ANNEXE 3 – PLAN DE SITUATION ET PHOTOGRAPHIES.....	4
ANNEXE 4 – PLAN DU PROJET.....	5
ANNEXE 6.1 – ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX.....	6
ANNEXE 6.2 – ENJEUX HYDROLOGIQUES.....	7
SOUS-STATION DE VERNET	8
ANNEXE 2 – CARTE DE SITUATION.....	9
ANNEXE 3 – PLAN DE SITUATION ET PHOTOGRAPHIES.....	10
ANNEXE 4 – PLAN DU PROJET.....	11
ANNEXE 6.1 – ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX.....	12
ANNEXE 6.2 – ENJEUX HYDROLOGIQUES.....	13

SOUS-STATION DE SAVERDUN





Clôture

Bâtiment

30m

20m

Piste d'accès

Cité des Pyrénées

Rue du Languedoc

Rue du Roussillon

Rue du Roussillon

0 50m



ENJEUX HYDROLOGIQUES

PROJET DE SOUS-STATION

SAVERDUN (Ariège)



- Réseau Ferré
- Projet de sous-station
- Aléa inondation fort
- Aléa inondation moyen
- Périmètre éloigné de captage d'eau
- Captage AEP

0 250 500 750 1000
m 1:25 000

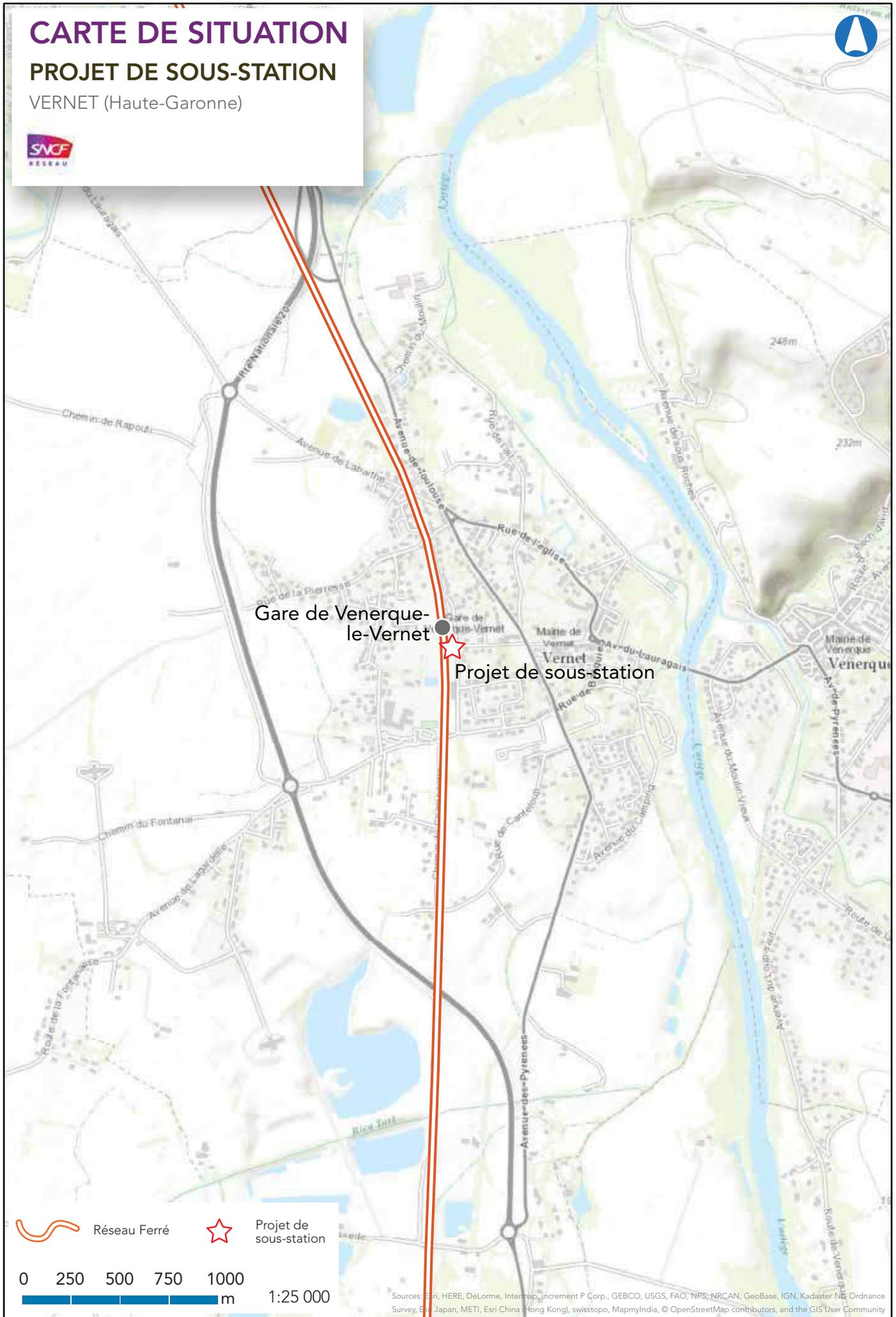
Sources: Esri, HERE, DeLorme, Intermap, increment P Corp., GEBCO, USGS, FAO, NPS, NRCAN, GeoBase, IGN, Kadaster NL, Ordnance Survey, Esri Japan, METI, Esri China (Hong Kong), swisstopo, MapmyIndia, © OpenStreetMap contributors, and the GIS User Community

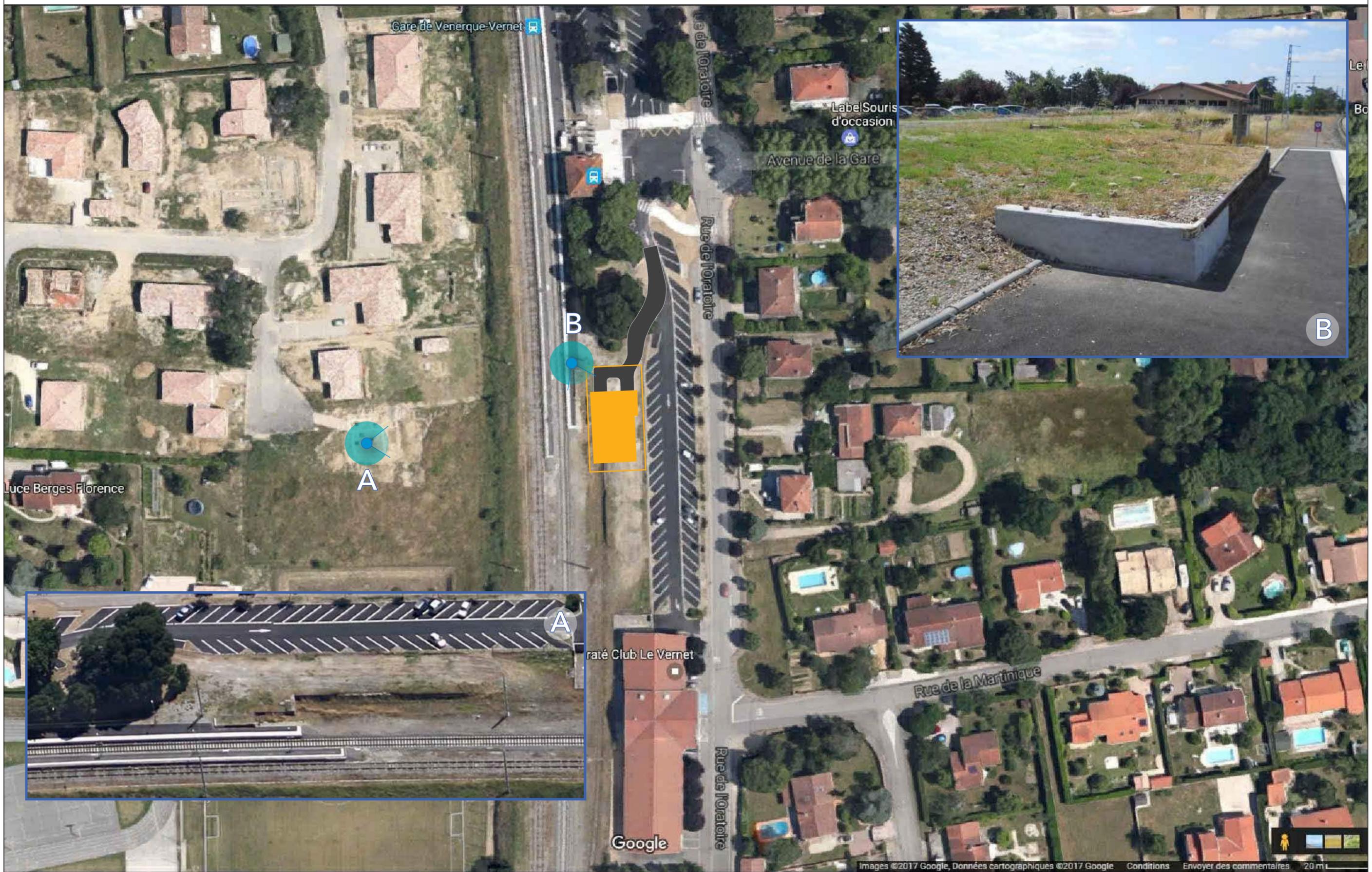
SOUS-STATION DE VERNET

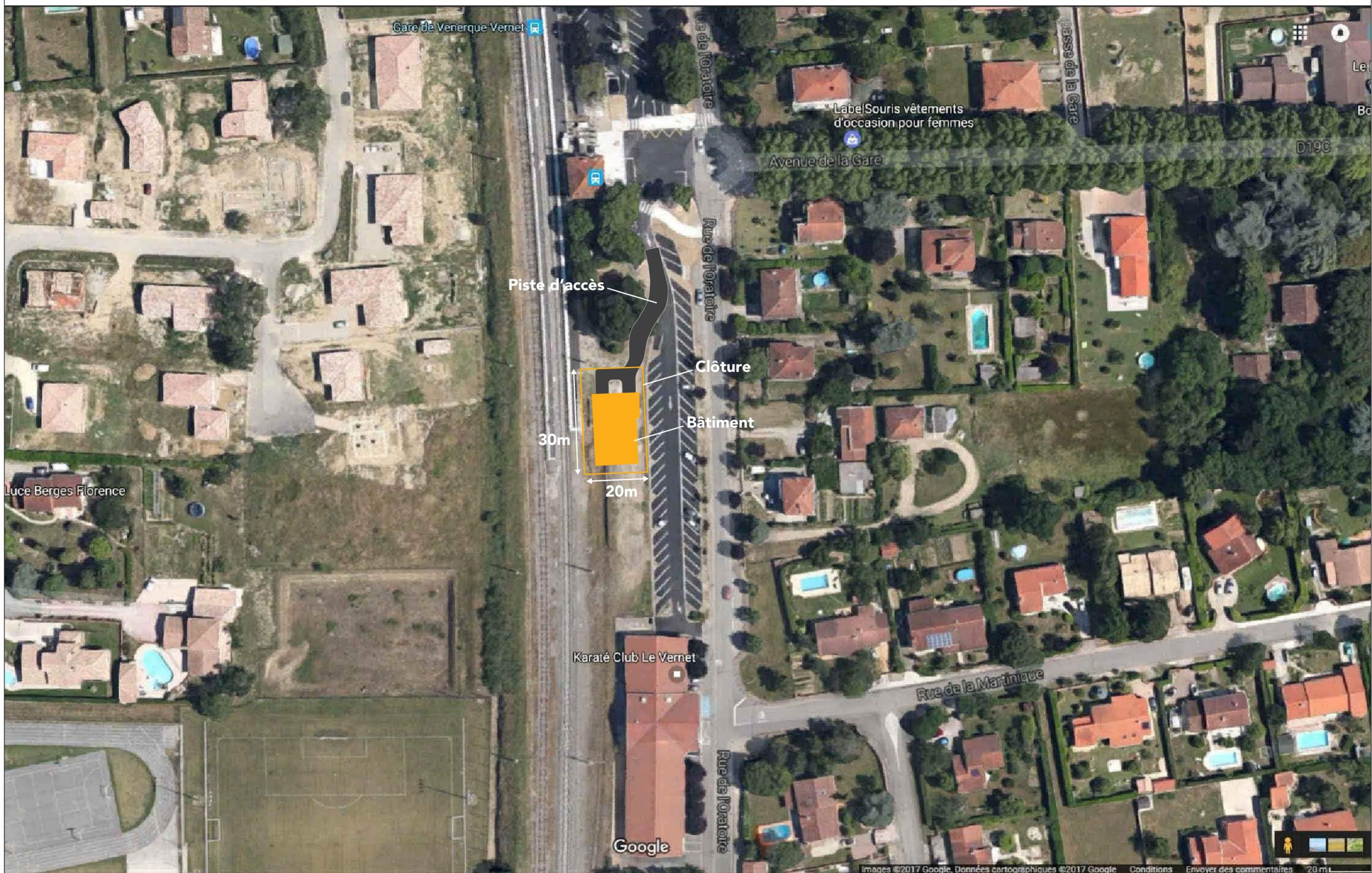
CARTE DE SITUATION

PROJET DE SOUS-STATION

VERNET (Haute-Garonne)







Piste d'accès

Clôture

Bâtiment

30m

20m

Karaté Club Le Vernet

Google

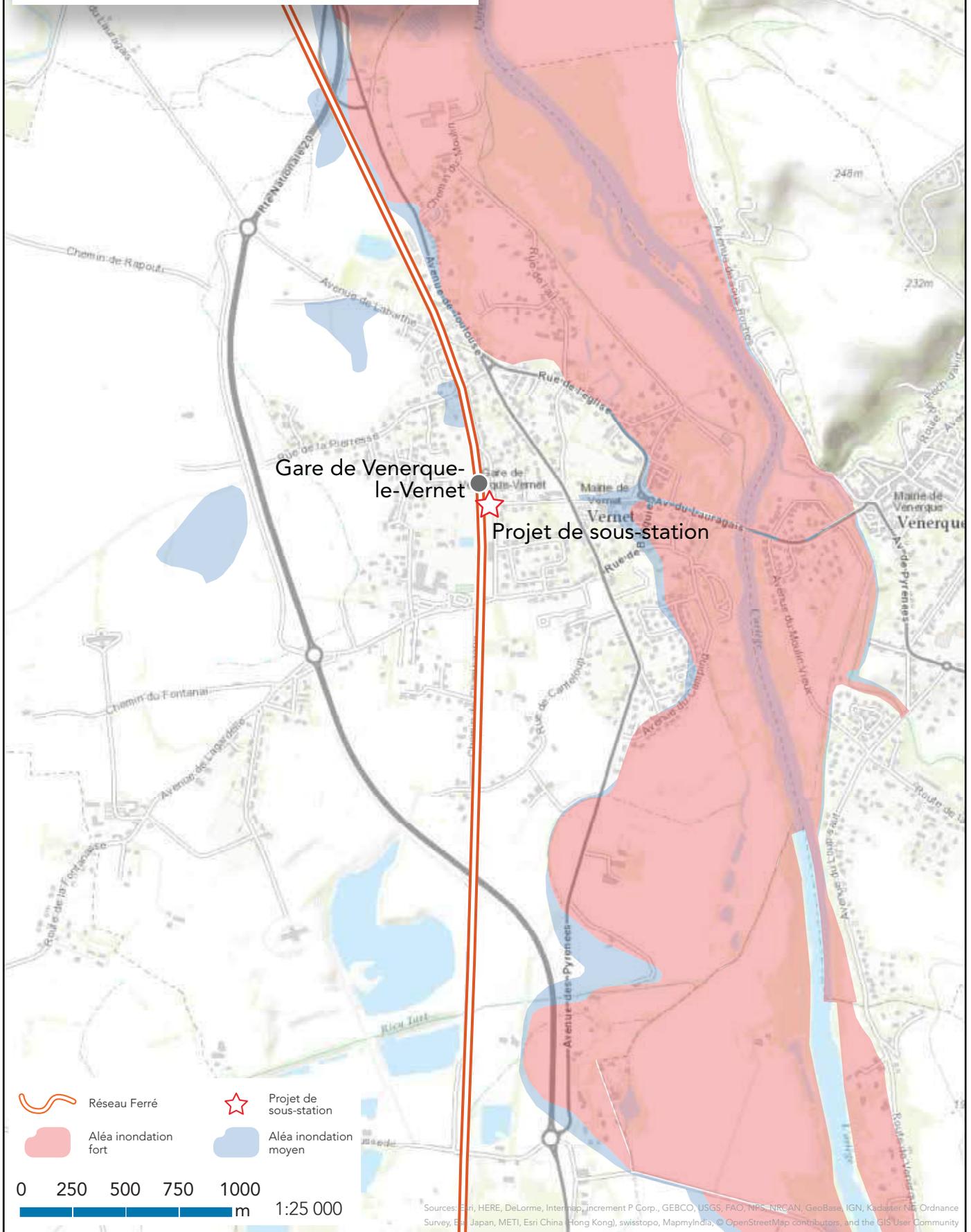
Images ©2017 Google, Données cartographiques ©2017 Google Conditions Envoyer des commentaires 20 m



ENJEUX HYDROLOGIQUES

PROJET DE SOUS-STATION

VERNET (Haute-Garonne)



-  Réseau Ferré
-  Projet de sous-station
-  Aléa inondation fort
-  Aléa inondation moyen

0 250 500 750 1000 m 1:25 000

Sources: Esri, HERE, DeLorme, Intermap, increment P Corp., GEBCO, USGS, FAO, NPS, NRCAN, GeoBase, IGN, Kadaster NL, Ordnance Survey, Esri Japan, METI, Esri China (Hong Kong), swisstopo, MapmyIndia, © OpenStreetMap contributors, and the GIS User Community